

A Media France

Société par actions simplifiée au capital social de 1.155.516 euros
Siège social : 3 rue du colonel Moll, 75017 Paris
851 749 408 R.C.S. Paris

(la "**Société**")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE 03 SEPTEMBRE 2025

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
constatation de la reconstitution des capitaux propres)*

L'Associé Unique, statuant dans les conditions prévues à l'article 15 des statuts ;

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos 31 décembre 2023, soit la somme de 74.649 €, au compte "Report à nouveau", qui se trouvera ainsi ramené de (575.318 €) à (500.669) € ; et

constate par ailleurs que les capitaux propres, en conséquence des bénéfices réalisés au titre des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023, sont désormais reconstitués à hauteur d'un montant supérieur à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

(Affectation et répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Associé Unique, statuant dans les conditions prévues à l'article 15 des statuts ;

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos 31 décembre 2024, soit la somme de 245.379 euros, au compte "Report à nouveau", qui se trouvera ainsi ramené de (500.669) € à (255.290) €.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

[...]

SEPTIEME RESOLUTION

(Décision sur le renouvellement du mandat du Président de la Société)

L'Associé Unique ;

constatant que le mandat de Président de la Société, INNUAIMUN SARL représentée par Monsieur Jean BRUN, est arrivé à expiration le 31 mai 2024 ;

décide :

- de renouveler le mandat de Président de la société INNUAIMUN SARL rétroactivement à compter du 31 mai 2024 et, ce pour une durée expirant le 03 septembre 2025 à minuit ;
- de nommer Monsieur Jean Brun en qualité de Président de la Société à compter de ce jour, pour une durée expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique tenue à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

ratifie en tant que de besoin les actes effectués, au nom et pour le compte de la Société, par la société INNUAIMUN SARL, depuis le 31 mai 2024 jusqu'à ce jour ; et

lui **donne** quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

[...]

ONZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associé Unique ;

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique



Certifié conforme
Le Président